M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, à mon sens, l'objet de notre discussion actuelle frise la question de privilège. Ma question supplémentaire est la suivante: puisque le ministre déclare ne pas vouloir prendre une décision sans consultations, a-t-il maintenant l'intention de rencontrer les ministres des provinces productrices de pétrole pour connaître, de bonne source, leur opinion, au lieu de faire le genre de déclaration gratuite dont il nous a gratifiés à la Chambre hier?

M. Macdonald (Rosedale): Il n'y avait absolument rien d'inexact...

Des voix: Absolument rien!

M. Macdonald (Rosedale): ... rien d'inexact, lorsque j'ai déclaré hier à la Chambre que le ministre albertain n'avait pas fait de commentaires sur la substance du rapport. Heureusement que tard hier soir le gouvernement de l'Alberta, en possession du rapport depuis deux semaines m'a fait savoir qu'il aimerait en discuter et a exprimé son désir de fixer une rencontre. Nous tiendrons compte de cet élément dans nos décisions sur le sujet.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ce que je demande c'est la réponse à la question suivante: les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan seront-elles consultées, leur demandera-t-on ce qu'elles désirent en la matière?

M. Macdonald (Rosedale): Je dirais qu'elles l'ont déjà été. Je pense que le gouvernement fédéral, qui leur a communiqué le rapport il y a tout près de deux semaines et qui n'en a obtenu de réponse qu'à la toute dernière minute, a vraiment fait un effort de consultation...

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Quand on parle de consultation fédérale-provinciale sur une question de ce genre, il faut tenir compte des pressions qui s'exercent à la Chambre, comme dans le cas présent, pour que le document soit rendu public. Lorsqu'une province est réellement intéressée, elle devrait s'efforcer de faire connaître son point de vue dans les plus brefs délais.

Des voix: Oh, oh!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, et je pense qu'il vous faudra trancher. Le ministre a dit, hier, à la Chambre que le ministre albertain lui avait retourné le rapport de l'Office national de l'énergie, sans exprimer d'opinion sur le fond de ce rapport. Puis, de façon tout à fait gratuite, il a ajouté ce qui suit:

 \dots et apparemment n'importe quelle quantité destinée à l'exportation lui serait acceptable.

Je suis manifestement fondé à soulever la question de privilège. Le ministre cherche à induire la Chambre en erreur.

Des voix: Bravo!

Questions orales

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Dans sa déclaration d'aujourd'hui à la Chambre, le ministre dit qu'après avoir consulté ses collègues du gouvernement, il a téléphoné au ministre albertain pour essayer d'en obtenir des précisions, ce qui prouve bien que le ministre ne savait pas ce qu'il disait hier. Il a pourtant déclaré que l'Alberta se contenterait de n'importe quel volume d'exportation. Disons les choses carrément, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il s'agit pour vous de dire si le ministre a violé les privilèges de la Chambre en l'induisant en erreur sur le point de vue de la province d'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, à propos de cette question de provilège, je pense que les textes sont assez éloquents. C'est avec plaisir que je déposerai le télégramme, que je n'ai pas avec moi. Comme je l'ai déjà dit, pour que la consultation soit utile, il est nécessaire que dans les discussions fédérales-provinciales, les réponses soient complètes et rapides.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: D'autres députés veulent-ils intervenir à propos de la question de privilège?

M. Horner: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre semble se plaindre du fait que le gouvernement de l'Alberta n'a pas donné de réponse suffisante au document secret de l'Office national de l'énergie. Le gouvernement albertain estime que le rapport est confidentiel et elle y répondra donc en public une fois que le rapport aura été publié.

M. Macdonald (Rosedale): Parlez-vous en son nom?

M. Horner: Je parlerai en son nom seulement s'il me demande de le faire. Mais je sais très bien que c'est là sa réponse au sujet du rapport secret. C'est pour cela qu'il veut le voir publier. Il vous répondra publiquement.

M. l'Orateur: A l'ordre. A moins que d'autres députés ne veuillent intervenir à propos de la douteuse question de privilège, j'estime que, d'après les arguments qui ont été avancés et que j'ai écoutés très attentivement, la question de privilège qui a été soulevée . . .

Une voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'estime qu'on a soulevé la question de privilège pour se plaindre de la qualité ou de la forme de la réponse du ministre à une question qui lui avait été posée à la Chambre. Selon moi, il est important de relever que, dans sa dernière question au ministre, le député de Qu'Appelle-Moose-Mountain a demandé s'il y aurait des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces intéressées. Le ministre a répondu à cette question et le député veut maintenant se plaindre de la forme que le ministre a donnée à sa réponse, quand il a parlé de consultations qui ont déjà eu lieu plutôt que de celles qui se tiendront dans l'avenir. Cependant, on n'a pas prouvé que le ministre induisait la Chambre en erreur, volontairement ou non. La question de privilège qui a été soulevée n'est donc qu'une plainte à propos de la forme de la réponse. Je suis certain que le député sait très bien que cela ne suffit pas pour soulever la question de privilège.